

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 Avril 2018 à 18h 15

Date de convocation : 27 Mars 2018

Date d'affichage : 9 Avril 2018

Etaient présents : Serge BEJEAN. Philippe BLANCHARD. Patrice BON. Jean-Luc CROISERAT. Sophie FREBAULT. Virginia FUMEY. Nathalie GOUHOT. Félix MACARD. Marie-Aude NIEL. Monique PROST. Michel RIGOLET. Christine RIOTTE. David TETU.

Absent(e)s excusé(e)s :

Annick COTTET (procuration à S. BEJEAN)
Chantal GUILLEMARD (procuration à Michel RIGOLET)
Pascal HOFFMANN. (Procuration à Christine RIOTTE)
Elisabeth JUGE (procuration à David TETU)

Absents :

Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE. Gérald SEGUIN.

Secrétaire : David TETU

* . * . * . * . *

Approbation du CR du conseil municipal du 20/03/2017.

1. COMPTES ADMINISTRATIF DU MAIRE 2017 (COMMUNE - POLE SANTE – ASSAINISSEMENT)

- **Commune**
 - Résultat de la section investissement : -33 213.80 €
 - Résultat de la section fonctionnement : 233 044.88 €
 - Total** **199 831.08 €**
- **Assainissement**
 - Résultat de la section investissement : - 30280.11 €
 - Résultat de la section fonctionnement : 126 651.21€
 - Total** **96 371.10 €**
- **Pôle santé**
 - Résultat de la section investissement : -24 633.64 €
 - Résultat de la section fonctionnement : 28 705.56 €
 - Total** **4 071.92 €**

Adoptés à l'unanimité

1. COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2017 (COMMUNE - POLE SANTE – ASSAINISSEMENT)

Les comptes de gestion du Trésorier sont conformes en tout point aux comptes administratifs du Maire

2. AFFECTATION DES RESULTATS : (COMMUNE - POLE SANTE – ASSAINISSEMENT)

- **Commune**
 - Affectation en investissement : 83 214.00 €
 - Résultats de fonctionnement reportés : 149 830.88 €
- **Assainissement**
 - Affectation en investissement : 30 280.11 €
 - Résultats de fonctionnement reportés : 96 371.10 €
- **Pôle santé**
 - Affectation en investissement : 24 633.64 €
 - Résultats de fonctionnement reportés : 4 071.92 €

Adoptés à l'unanimité

2. TAUX DES TAXES 2018

Les taux 2018 sont votés comme suit :

- a. Taxe Habitation : 9.07 %
- b. Taxe Foncier Bâti : 14.84 % (baisse de 0.55 % par rapport à 2017)
- c. Taxe Foncier Non Bâti : 24.30 %

Adopté à l'unanimité.

3. BUDGETS PRIMITIFS 2018 (COMMUNE - POLE SANTE – ASSAINISSEMENT)

● COMMUNE

○ Dépenses	○ <u>Section fonctionnement</u> : 1 259 721 €
● 011 : charges à caractère général	287 920 €
● 012 : charges de personnel	517 750 €
● 022 : dépenses imprévues	1 296 €
● 014 : Fonds péréquation ^o recettes fiscales	0 €
● 023 : virement à section investissement	258 600 €
● 65 : autres charges de gestion courante	125 255 €
● 66 : charges financières	28 300 €
● 67 : Charges exceptionnelles	0 €
● 042 : opération d'ordre	40 500 €
○ Recettes	
● 002 : Excédent antérieur reporté :	149 831 €
● 013 : atténuation de charges :	21 000 €
● 70 : produits de service	100 600 €
● 73 : impôts et taxes	684 890 €
● 74 : participations et dotations	262 400 €
● 75 : autres produits de gestion	40 000 €
● 77 : produits exceptionnels	1 000 €
○ Dépenses	○ <u>Section Investissement</u> : 1 194 691 €
● 001 : Solde exécution	33 214 €
● 020 : dépenses imprévues	647 €
● 041 : opérations patrimoniales	99 420 €
● 16 : remboursement d'emprunts	152 000 €
● 20 : immobilisations incorporelles	4 600 €
● 204 : Subventions d'équipements versées	1 700 €
● 21 : immobilisations corporelles	481 910 €
● 23 : immobilisations en cours	421 200 €
○ Recettes	
● 021 : virement section fonctionnement	258 600 €
● 024 : produit des cessions	8 000 €
● 040 et 041 : opérations patrimoniales et d'ordre	139 920 €
● 10 : dotations fonds divers	152 114 €
● 13 : subventions d'investissement	136 057 €
● 16 : emprunts et cautions logements	500 000 €
● 23 / Immobilisations en cours	0 €

● ASSAINISSEMENT

	○ <u>Section fonctionnement</u> : 215 223 €	
○ Dépenses		
● 011 : charges à caractère général		11 224 €
● 023 : virement à section investissement		146 599 €
● 66 : charges financières		7 900 €
● 042 : opération d'ordre		49 500 €
○ Recettes		
● 002 : Excédent antérieur reporté :		96 371 €
● 70 : produits de service		87 000 €
● 74 : participations et dotations		12 800 €
● 042 : opération d'ordre		19 052 €
	○ <u>Section Investissement</u> : 274 680 €	
○ Dépenses		
● 001 : Solde exécution		30 281 €
● 040 et 041 : opérations patrimoniales		39 052 €
● 16 : remboursement d'emprunts		10 323 €
● 23 : immobilisations en cours		195 024 €
○ Recettes		
● 021 : virement section fonctionnement		146 599 €
● 040 et 041 : opérations patrimoniales et d'ordre		69 500 €
● 10 : dotations fonds divers		30 281 €
● 27 : Autres immo° financières		28 300 €

● Pôle santé

	○ <u>Section fonctionnement</u> : 44 471 €	
○ Dépenses		
● 011 : charges à caractère général		6 100 €
● 022 : dépenses imprévues		500 €
● 023 : virement à section investissement		31 271 €
● 66 : charges financières		6 600 €
○ Recettes		
● 002 : Excédent antérieur reporté :		4 071 €
● 70 Produits des services		3 400 €
● 75 : autres produits de gestion		37 000 €

	○ <u>Section Investissement</u> : 61 205 €	
○ Dépenses		
• 001 : Solde exécution		24 634 €
• 020 : dépenses imprévues		500 €
• 16 : remboursement d'emprunts		26 700 €
• 20 : immobilisations incorporelles		0 €
• 21 Immobilisations corporelles		350 €
• 23 : immobilisations en cours		9 021 €
○ Recettes		
• 021 : virement section fonctionnement		31 271 €
• 10 : dotations fonds divers		24 634 €
• 13 : subventions d'investissement		5 300 €
• 16 : emprunts et cautions logements		0 €

Adoptés à l'unanimité

6. Pacte Financier (Rapporteur Félix MACARD)

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et de l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par délibération N°GD 03/18 du 22 février 2018, a approuvé les orientations et modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité proposé pour le territoire.

Ce Pacte Fiscal et Financier de solidarité vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'autre part.

Par ce Pacte, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite répondre aux nouveaux enjeux du territoire (baisse des dotations de fonctionnement, transferts de nouvelles compétences...) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE et APPROUVE** les orientations et les modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, telles que présentées en annexe au présent rapport, tout en regrettant que la logique de solidarité n'ait pas pu se concrétiser par un meilleur équilibre entre les communes pauvres et les communes riches.

7. Création nouvel emploi au 01/09/2018 (Rapporteur Félix MACARD)

Le conseil envisage le recrutement d'une nouvelle secrétaire au 01/09/2018 afin de palier au remplacement d'une secrétaire qui fait valoir ses droits à la retraite. Le conseil, à l'unanimité, créé les grades correspondants au poste qui sera occupé.

8. *SIDEC : Avenant n° 1 à la convention de Mise à Disposition du Service Informatique (Rapporteur Félix MACARD)*

En 2016, le SIDEC a fait l'objet d'un contrôle fiscal à l'issue duquel, les services fiscaux ont adressé une proposition considérant que les activités du service Informatique et TIC par leur nature, leur étendue et les moyens mis en œuvre étaient en concurrence directe avec des entreprises commerciales et devaient être assujetties à la TVA.

Le SIDEC a contesté une proposition de rectification du fait de la nature spécifique du SITIC, non qualifiable de prestations de services individualisés. De plus, en assistant ses membres dans le développement du numérique, dans de nombreux cas, à la demande même des services de l'Etat, le SIDEC remplit une mission de service public administratif.

Afin d'adapter ses documents en conformité avec son argumentaire, le SIDEC propose donc un avenant ayant pour objet la résiliation des conventions antérieures conclues avec le SIDEC et l'adhésion à la convention de mise à disposition des services du SITIC rénovée.

Adopté à l'unanimité

9. *Grand Dole :*

a. *Maintenance du logiciel de gestion du cimetière (Rapporteur Félix MACARD)*

Le Grand Dole propose l'acquisition groupée du logiciel cimetière auprès de ses communes membres.

La commune est déjà propriétaire de ce logiciel mais souhaite rejoindre le groupement pour la partie maintenance uniquement afin de bénéficier des coûts avantageux.

Adopté à l'unanimité

b. *Groupement de commande transports (Rapporteur Félix MACARD)*

Le Grand Dole propose un groupement de commande transports pour les enfants des écoles pour les transports de longues distances (+70 km) mais aussi pour les sorties EPS et pédagogiques de moins de 70 km.

Adopté à l'unanimité

c. *Rapport d'activités 2017 (Rapporteur Félix MACARD°)*

Rapport consultable en mairie : adopté à l'unanimité

10. *DIVERS*

- a. Un délégué au SIERD à remplacer au prochain conseil
- b. SICTOM : modification des horaires d'ouverture

Fin de séance à 20 h 54.